



# MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

## AVIS PUBLIC

EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 148.0.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC, IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE LES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL, POUR L'ANNÉE 2018, SOIENT FIXÉES SELON LE CALENDRIER CI-APRÈS :

LUNDI 15 JANVIER

MARDI 16 JANVIER (ADOPTION BUDGET 2018)

LUNDI 19 FÉVRIER

LUNDI 19 MARS

LUNDI 16 AVRIL

MARDI 22 MAI

LUNDI 18 JUIN

LUNDI 16 JUILLET

LUNDI 20 AOÛT

LUNDI 17 SEPTEMBRE

LUNDI 15 OCTOBRE

LUNDI 19 NOVEMBRE

LUNDI 10 DÉCEMBRE

MARDI 11 DÉCEMBRE

(ADOPTION BUDGET 2019)

TOUTES LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL SONT TENUES À LA SALLE MUNICIPALE, LE TROISIÈME LUNDI DE CHAQUE MOIS À 19 H, SAUF EXCEPTION.

DONNÉ À CHERTSEY, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2017.

M<sup>e</sup> Joanne Loyer, avocate  
Directrice du Service du greffe